

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 JANVIER 2013  
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

\*\*\*\*\*

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
		M.	FASSBIND	
		P.-Y.	FAVARGER	" "
Mme		M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
MM.		F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
Mme		S.	HOCHULI	Conseillère municipale
MM.		J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		J.	LE GUERN	" "
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		H.	RAPPAZ	" "
Mme		C.	SABA	Conseillère municipale
M.		M.	SAPEY	Conseiller municipal
Mmse		M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	Conseillère municipale
M.		F.	SPINELLI	Conseiller municipal
Mmes		B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
M.		T.	ULMANN	Conseiller municipal
M.		J.	LOCHER	Maire
MM.		J.-M.	KARR	Conseiller administratif
M.		R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mme	T.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		G.	PICTET	" "
Mme		H.	WYSS	Conseillère municipale
Mme		B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative

Public : 3 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption des procès-verbaux des séances des 15 et 28 novembre 2012 ainsi que de la séance du 9 janvier 2012
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Proposition du Conseil administratif :
  - 4.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2011 et du rapport de gestion 2011
- 5) Communications des commissions et délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

\* \* \* \* \*

*M. Spinelli, président, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de Mmes Béatrice Grandjean, Hélène Wyss, Tina Bisanti, de MM. Flávio Borda d'Agua et Guillaume Pictet.*

Avant de passer aux points de l'ordre du jour, le président a le devoir d'annoncer la démission de M. Dupont. Il donne lecture de son courrier, daté 29 janvier 2013, motivant sa décision :

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, je vous remets ma démission de la fonction de Conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries avec prise d'effet ce même mardi 29 janvier 2013.

Ma démission intervient pour des motifs strictement privés. Il m'importe donc beaucoup de saluer ici et de remercier les membres de mon groupe, les Verts de Chêne-Bougeries, pour leur soutien sans faille dans le cadre de notre action communale, mais aussi les autres formations politiques pour les échanges parfois très vifs mais jamais dénués d'intérêt.

Je saisirai encore l'occasion pour vous féliciter personnellement de la qualité de votre action à la Présidence de notre Conseil.

Formant des vœux sincères pour un débat politique aussi respectueux que fructueux à Chêne-Bougeries, je vous prie d'agrémenter, Monsieur le Président du Conseil municipal, l'assurance de ma considération respectueuse et reconnaissante.

Olivier Dupont »

Le président a pris connaissance avec émotion de ce courrier et tient à saluer ici l'engagement de M. Dupont. En quelques mots, il relève son approche posée et

.../...

analytique des problèmes, ne cédant jamais à l'animosité ou à l'emportement, son regard prudent, éloigné des lieux communs concernant l'évolution de notre canton et surtout, la différence fondamentale entre les mesures ponctuelles répondant à la plus proche nécessité et la mise en œuvre d'une véritable politique concertée s'engageant à suivre une vision sur le long terme pour l'intérêt de la collectivité. Il adresse à M. Dupont ses plus respectueux remerciements pour son engagement et ses vœux les plus sincères de santé et de sérénité pour l'avenir.

La Chancellerie d'État a été informée de ce désistement, puis du renoncement de Mme Marie-Thérèse Lamagat et enfin de l'acceptation de M. Jean Le Guern à siéger en qualité de conseiller municipal. Le président fait grâce à l'assemblée des échanges épistolaires formels et donne lecture du courrier de désistement précité, daté 31 janvier 2013.

« Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,  
Madame la conseillère administrative,  
Messieurs les conseillers administratifs,

C'est avec beaucoup de regret que j'ai appris la démission de Monsieur Olivier Dupont, que je tiens, au nom des Verts de Chêne-Bougeries, à remercier pour son engagement, sa force de proposition, ainsi que le travail accompli.

En tant que prochaine viennent-ensuite, il m'aurait appartenu de prêter serment ce soir devant votre assistance pour le remplacer.

Je dois, à mon plus grand regret, y renoncer, bien que je conserve le plus vif intérêt pour la fonction.

En effet, entre les élections du printemps 2011 et maintenant, j'ai pris d'autres engagements qui ne me permettraient pas de remplir dignement ce mandat en y consacrant le temps et l'attention nécessaires.

C'est pourquoi je renonce à siéger et cède volontiers ma place à Monsieur Le Guern qui remplira sans aucun doute avec intelligence et engagement le mandat confié par les électrices et électeurs de notre Commune.

Je vous souhaite à toutes et tous des débats passionnés et passionnants, respectueux et enrichissants et surtout dans l'intérêt bien compris de notre collectivité.

Avec mes meilleurs messages.

Marie-Thérèse Lamagat »

Le président procède ensuite à la prestation de serment de M. Jean Le Guern. Il donne lecture de la formule consacrée en demandant à l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

Le président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir  
consciencieusement les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Le président demande à M. Le Guern de dire « Je le jure » ou « Je le promets solennellement ».

M. Le Guern répond : "Je le jure".

M. le Président souhaite à M. Le Guern la bienvenue autour de cette table. Il relève qu'il a abordé cette semaine sans se douter qu'il aurait à siéger ici ce soir. Cet engagement est tout à son honneur et il souhaite qu'il puisse débattre librement, dans un cadre démocratique et respectueux des opinions divergentes, ceci dans l'intérêt de Chêne-Bougeries.

Le président demande à M. Le Guern s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Le Guern se présente. Il va avoir soixante-cinq ans dans quelques jours. Il est semi-retraité, était directeur général d'une société européenne de production de peinture industrielle implantée en France, en Suisse alémanique et en Allemagne. Il reste consultant dans cette entreprise et président des conseils d'administration des sociétés suisses du groupe. Il habite la commune depuis un peu plus de deux ans, son épouse et lui-même se sont domiciliés à Chêne-Bougeries en reprenant la maison de la belle-famille qui était chênoise depuis les années 50. M. Le Guern s'intéresse plus particulièrement à la protection architecturale et arboricole du canton. C'était à ce titre qu'il s'était présenté aux élections en 2011 mais il s'intéresse à tout ce qui concerne la vie de la cité et espère qu'il pourra apporter son concours le plus profitable au Conseil municipal, malgré son inexpérience totale. M. Le Guern prie l'assemblée d'être bienveillante par rapport au manque d'assiduité qu'il pourrait avoir dans les premières réunions. Comme il a pris cette fonction au pied levé, il a des engagements par ailleurs et il ne pourra pas se libérer complètement dans l'immédiat, mais tout rentrera dans l'ordre dans les prochaines semaines.

**1) Adoption des procès-verbaux des séances des 15 et 28 novembre 2012 ainsi que de la séance du 9 janvier 2012**

**1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012**

- Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012 est adopté par 17 voix pour et 3 abstentions.

**2.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012**

Folio 5286 : Mme Sommer a un correctif à apporter à un paragraphe de son intervention attribué par erreur à Mme Sobanek. Elle en donne lecture et transmet le relevé par écrit à la procès-verbaliste.

Mme Sobanek souhaitait corriger le même passage qui lui était effectivement attribué de façon erronée. Cependant, il ne lui semble pas que Mme Sommer ait parlé de 250 logements, mais de 200 logements. Elle aimeraient dès lors que l'on vérifie sur la bande sonore. Si elle avait entendu de la part de Mme Sommer 250 logements qui seraient construits par Keat SA, elle aurait bien enregistré ce chiffre, mais elle ne l'a pas entendu. Mme Sobanek trouve aussi que Mme Sommer, dans sa demande de correction, apporte une tournure qui dépasse ce qui est indiqué dans le procès-verbal.

Mme Sommer précise que le problème qu'elle corrige dans son intervention est le fait que la distinction n'était pas faite entre le projet remanié et le premier projet présenté. Cela ne ressort pas du passage et elle est certaine de l'avoir dit. Elle est donc très étonnée. Il est possible que dans la nervosité qui régnait lors de cette séance, elle se soit trompée de chiffres, mais ce sont des chiffres qu'elle a parfaitement en tête et qui figurent dans le document de travail qui a été présenté le 5 novembre. C'était ces chiffres-là qui étaient allégués.

Mme Sobanek demande, vu que le chiffre de 250 a une certaine importance pour les affaires en cours, que l'on vérifie la bande sonore.

Le président signale que formellement, Mme Sobanek peut demander un renvoi de l'approbation du procès-verbal. Il existe dans le règlement un article 43 qui permet de proposer un ajournement.

Mme Sobanek suggère d'accepter le procès-verbal sans le paragraphe de Mme Sommer mentionnant ou non ce chiffre.

Le président pense qu'il est préférable de demander une proposition d'ajournement. Il demande s'il y a d'autres demandes de modification.

Folio 5289 : M. Messerli demande un correctif de forme à son intervention (11<sup>ème</sup> ligne) : [...] la parcelle qui est **en** discussion ce soir [...].

Folio 5292 : M. Favarger demande une reformulation de la phrase concernant la répartition des surfaces sur le chemin J.-J. Rigaud comme suit : « [...] En fait la commune était propriétaire d'une partie du terrain, mais elle a bradé une partie de ses droits à bâtir puisque la totalité de la zone de jeux qui était prévue a été **prélevée sur les mètres carrés appartenant à la commune.** ».

Folio 5296 : Mme Sommer demande une modification à son intervention concernant la loi générale sur les zones de développement. Il s'agit d'un **article** compliqué de ladite loi dont elle ne va pas donner lecture.

Le président, dans la mesure où il n'y a pas d'urgence, propose un ajournement de l'adoption du procès-verbal, dans l'attente de la vérification du chiffre de 250 logements sur la bande sonore.

- L'ajournement de l'adoption du procès-verbal du 28 novembre 2012 est accepté par 15 voix pour et 5 abstentions.

### 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2013

Mme Hochuli tient à dire qu'elle trouve aberrant de recevoir des procès-verbaux six à sept semaines après la séance. Comment veut-on que l'on se rappelle ce qu'on a dit sinon d'avoir préparé par écrit son intervention ? C'est au moins la cinquième fois que Mme Hochuli fait la même remarque depuis le début de la législature et cela n'a pas l'air de s'améliorer. Au contraire, cela devient pire et elle souhaiterait que des efforts soient faits à cet égard. Cela dit, Mme Hochuli a deux corrections à apporter au procès-verbal.

Lors du décompte des voix, la remarque est faite que certains conseillers municipaux ne peuvent pas s'abstenir puisqu'ils étaient dans le public.

- Le procès-verbal amendé de la séance du 9 janvier 2013 est approuvé par 12 voix pour et 8 abstentions.

Mme Sobanek signale qu'un procès-verbal n'est pas en ligne.

M. Gailland répondra par écrit. Il ne s'agit pas d'une erreur, le procès-verbal de la séance du 18 octobre auquel Mme Sobanek fait allusion pose problème dans sa version publique. Donc cette version sera expurgée en raison des dispositions de la LIPAD concernant la protection de la sphère privée.

## 2) Communications du Bureau

Le président annonce une motion « Pour le rapprochement des compagnies des sapeurs-pompiers des Trois-Chêne », laquelle sera traitée au point 6 de l'ordre du jour. Le président observe que cette motion est signée par les membres du Bureau à l'unanimité et qu'elle a déjà été acceptée par le Conseil municipal de Thônex. Elle sera par ailleurs présentée très prochainement au Conseil municipal de Chêne-Bourg.

Le président signale ensuite la réception des courriers suivants :

- Vœux de Bonne année du Musée international de la Croix-Rouge accompagnés de l'annonce de la réouverture dudit Musée le 18 mai 2013.
- Exemplaire du journal « Le Rat L'Bol » de l'association ALCIP.
- Pensées et remerciements du Chênois Volleyball actuellement en Bulgarie pour la coupe d'Europe
- Courrier d'Ökozentrum, daté 27 novembre 2012, concernant le Burkina Faso qui sera transmis à la présidente de la commission Affaires sociales.

Ensuite, le président donne lecture d'un courrier de M. Robert Naggar, ancien conseiller municipal, daté 14 décembre 2012, concernant l'image de Chêne-Bougeries :

« Cher élus et amis du Conseil Municipal,

En tant qu'habitant de la Commune de Chêne-Bougeries, je voudrais vous dire à tous, que vous soyez de Droite, de Gauche ou du Centre, combien je suis consterné et personnellement peiné de l'image que vous donnez aujourd'hui de notre belle Commune.

De voir, jour après jour, la presse s'étendre sur le « lavage de linge sale » que vous faites subir à ceux qui vous ont élus avec confiance et espoir est, pour moi, indigne d'un Conseil Municipal tel que je me le représente pour notre ville.

Il n'est pas question ici de prendre parti pour l'une ou pour l'autre de vos opinions respectives, elles ont toutes certainement leurs raisons d'être. Mais, de grâce, mettez parfois un peu d'eau dans votre vin et ajoutez à votre réflexion le facteur « dignité » par rapport à l'image que vous projetez en tant que Conseil Municipal, tant à vos communiers que dans la République en général. Pour l'instant, cette image est, pour moi, franchement désolante.

Il ne me semble pourtant pas si lointain le temps où Chêne-Bougeries était citée en exemple de bonne gestion et d'harmonie et où les différences d'opinions, légitimes et

nécessaires, étaient gérées avec plus d'élégance et de discrétion que ce que vous nous faites subir en ce moment.

Je vous remercie d'avance pour une réflexion sur le respect et l'image de dignité que vous devez à vos électeurs et suggère qu'un travail d'équipe visant au bien-être de toute la commune est bien plus productif que des chicaneries sectaires dont la presse se délecte pour offrir de nous cette caricature désolante qui ne sert à personne.

Avec, à chacun de vous, tous mes meilleurs souhaits de Bonnes Fêtes, d'Excellente Nouvelle Année et de bon et constructif travail en 2013.

Robert Naggar »

Il poursuit avec la lecture d'un courrier de l'ACG, daté 17 décembre 2012, concernant la décision de la prise en charge par le fonds intercommunal du coût d'intérêt technique de la CAP, décision contre laquelle la commune peut opposer son droit de veto.

### **3) Communications du Conseil administratif**

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher signale que Mme Grandjean-Kyburz est absente en raison de sa participation à une manifestation ayant actuellement lieu au temple de Chêne-Bougeries dans le cadre du festival Antigel.

#### Personnel

Une rencontre a eu lieu, le 26 novembre dernier, avec les membres de la commission du personnel concernant, entre autres, la problématique de la rémunération 2013.

À cet égard, il convient de préciser que tenant compte du fait que selon les sources OCSTAT, le taux d'inflation constaté à la fin décembre 2012 était de -0,2 %, le Conseil administratif a décidé que le taux de renchérissement 2013 applicable aux salaires perçus par le personnel communal sera de 0 %.

Les membres de la commission ont également été informés de l'adoption par le Conseil administratif, lors de sa séance du 22 novembre 2012, d'un règlement concernant la procédure interne relative à l'application de l'article 82 du Statut du personnel.

Par ailleurs, le Conseil administratif a adopté, lors de sa séance du 13 décembre 2012, un règlement relatif à la mise en place d'un système informel externe dédié à la protection de la personnalité des employés et fonctionnaires de la commune de Chêne-Bougeries.

La mise en œuvre de ce règlement se fera, lorsque nécessaire, avec l'appui de Mme Viktoria Aversano et de M. Christophe Imhoos, co-fondateurs de la société Esprit d'Entente.

Une présentation détaillée de la teneur de ce système informel externe sera faite à l'ensemble du personnel communal, ce lundi 4 février.

Dans cette même séance du 13 décembre 2012, le Conseil administratif a reçu des représentants de la Cour des comptes, dont son président, M. Stanislas Zuin, lesquels sont venus présenter l'état d'avancement de leur audit de gestion portant sur les principaux processus relatifs aux Ressources humaines au sein de la commune de Chêne-Bougeries.

Une enquête de satisfaction a été conduite les 28, 29 et 30 courants, par deux collaboratrices de la société Médiactif SA, mandataire de la Cour des comptes, auprès de l'ensemble du personnel communal.

Le Conseil administratif a décidé de surseoir, pour l'heure, au vu, entre autres, du nombre important de petits jobs confiés à des jeunes en difficulté, à toute décision concernant un éventuel partenariat avec le service de probation dans le cadre de travaux d'intérêt général, en application de l'article 37 du Code pénal suisse.

Après avoir rencontré cinq candidates et un candidat, dans le cadre d'un premier entretien, le Conseil administratif a décidé d'engager M<sup>me</sup> Claudia Jimenez en qualité de secrétaire à 80 % pour le service communal des affaires sociales, ceci à partir du début du mois d'avril.

Après que des rencontres aient eu lieu avec douze candidat-e-s, dans le cadre d'un premier entretien, le Conseil administratif a décidé d'engager M<sup>me</sup> Agnès Paley, en qualité de secrétaire à 100 % au sein du service Prévention & Sécurité, étant précisé que cette dernière est appelée prioritairement à assister nos APM dans leurs diverses tâches administratives.

Mme Paley prendra ses fonctions, à un taux d'activité initialement fixé à 40 %, dès le 11 février, puis, à 100 %, à expiration du délai de résiliation de son contrat de travail actuel, à savoir au 30 avril prochain.

Le Conseil administratif a décidé par ailleurs de donner mandat à la société Fiduciaire Chavaz SA, en vue d'une reprise de la majeure partie des tâches effectuées au sein de l'anciennement service Finances & Comptabilité.

Ainsi, les tâches assumées par cette fiduciaire seront les suivantes :

La tenue de la comptabilité communale comprenant :

- ✓ la passation de l'intégralité des écritures de trésoreries, ainsi que les réconciliations mensuelles des soldes;
- ✓ la préparation des demandes de remboursement de l'impôt anticipé concernant l'ensemble des comptes;
- ✓ la vérification de la codification et des enregistrements de la facturation périodique;
- ✓ la tenue à jour d'une liste mensuelle du contentieux;
- ✓ le contrôle et la passation d'écritures rectificatives;
- ✓ le contrôle de l'exécution des mouvements pour les comptes d'attente et de passage, ainsi que des comptes collectifs débiteurs et fournisseurs.

La Fiduciaire sera également en charge du bouclage des comptes trimestriels et annuels ceci impliquant :

- ✓ l'établissement d'un état des lieux relatif aux dépassements budgétaires ;
- ✓ la création et la mise à jour de tableaux de bord;
- ✓ la supervision et la passation des écritures d'actif et de passif transitoires ;
- ✓ la supervision et la passation des écritures d'ajustement de stocks;
- ✓ les contrôles et l'analyse des documents nécessaires à la clôture des comptes;
- ✓ et enfin la préparation de la révision des comptes et l'assistance aux auditeurs lors de leur mission annuelle de contrôle des comptes de notre ville.

En conséquence, deux collaborateurs de la Fiduciaire Chavaz SA travaillent en mairie depuis le 15 courant afin d'aider, dans une première phase, au bouclage des comptes communaux 2012.

Puis, dans une seconde phase, dans la tenue de la comptabilité communale 2013.

Une information y relative a été faite à l'ensemble du personnel communal.

### Bâtiments et Infrastructures

Suite à une rencontre, le 21 novembre 2012, avec des représentantes de l'association « La Ludothèque de Chêne-Bougeries », contact a été pris avec la régie en charge de la gestion du bâtiment situé 7, avenue des Cavaliers, concernant l'entretien courant de certains équipements.

Diverses prises électriques seront déplacées et des installations d'éclairage revues. La mezzanine existante sera démontée, puis remplacée par une nouvelle mezzanine.

Concernant la problématique de la « zone 30 km/h » de Conches, le Conseil administratif a décidé de donner mandat au bureau Trafitec ingénieurs conseils

SA, afin que ce dernier élabore une synthèse des diverses études préalablement entreprises dans le secteur, puis fasse des propositions en matière d'aménagement visant à réduire le trafic de transit, ceci pour un montant de CHF 27'500.–.

Les conclusions du rapport Trafitec seront présentées, le moment venu, aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures.

La dernière séance du COPIL Frontenex a eu lieu le 13 décembre 2012. Une analyse des potentiels de dessertes a été présentée lors de cette rencontre; dont il ressort, entre autres, que l'arrêt TPG « Coq d'Inde » sera supprimé et que les arrêts « Castan » et « Fourches » seront déplacés.

Un entretien a eu lieu le 16 janvier dernier avec la copropriétaire de la parcelle située 66, route du Vallon, concernant la pose d'un abribus, lequel empiètera sur la parcelle citée.

Un accord a été obtenu concernant cette pose dans la mesure où il sera procédé au léger rehaussement d'une butte située en bordure de propriété, en tant que mesure antibruit.

Une fois cela fait, cette butte serait alors pourvue de nouvelles plantations réalisées par les collaborateurs-trices du service Parcs & Promenades.

### Divers

Le Conseil administratif a reçu un courrier, daté 12 courant, de la Chambre administrative de la Cour de Justice lui notifiant que onze Conseillers municipaux avaient formé recours contre l'arrêté du Conseil d'État du 5 décembre 2012, annulant la délibération prise par votre Conseil lors de sa séance extraordinaire du 28 novembre dernier.

Le président remercie M. Locher et en l'absence de Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, il passe la parole à M. Karr, conseiller administratif, lequel donne lecture des communications concernant ses dicastères et ceux de Mme Grandjean-Kyburz.

### Prévention et sécurité

#### **Projet de prévention dans les parcs et espaces publics**

En date du 8 novembre 2012, le Conseil administratif a adopté, sous réserve d'un ultime examen actuellement en cours par les services cantonaux, un projet de règlement communal des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux, lequel a été présenté à la dernière séance de la commission Sécurité.

Ce règlement, pour l'essentiel, à l'instar de ceux des autres communes, reprend le droit applicable, cantonal et fédéral, en matière de réglementation sur la propreté, salubrité

et sécurités publiques et en matière de réglementation des chiens, ainsi que dans le domaine de la LCR.

Suite aux événements de l'été passé et aux problèmes auxquels notre Police municipale a dû faire face, dans les parcs Stagni et Sismondi, nous avons néanmoins souhaité mettre également l'accent sur le respect de l'environnement et la prévention de la consommation d'alcool et de produits psychotropes dans les espaces publics.

Notre service Prévention et sécurité a été chargé de développer un projet dans ce sens, en coordination avec les TSHM et divers partenaires, dont principalement la FEGPA.

Le projet, qui se développera dès ce printemps, prévoit une formation-sensibilisation à la prévention, par des intervenants de la FEGPA, de la Fondation Phénix et du planning familial, à laquelle participeront les TSHM, la Police municipale, les assistantes de sécurité, ainsi que des jeunes, qui, dans le cadre de « petits jobs », relayeront les messages de prévention auprès d'autres jeunes, à risque de consommation et de comportements dangereux (santé, sécurité routière, relations sexuelles non-protégées).

Les jeunes d'« Actions en Chêne » sont associés à ce programme de prévention, qui se déroulera dès ce printemps et jusqu'à l'automne.

### **Vidéosurveillance**

Lors de la séance du 25 septembre 2012, les commissaires présents avaient réaffirmé la volonté de la commission Sécurité de doter la commune d'un système de vidéosurveillance, à :

- L'Ecole de la Gradelle;
- L'Ecole de Chêne-Bougieries et sa salle de gymnastique;
- L'Ecole du chemin De-La-Montagne;
- L'Ecole du Belvédère.

De nouvelles offres ont successivement été demandées auprès de quatre fournisseurs potentiels puis analysées par notre service Prévention et sécurité.

Lors de sa dernière séance, notre Conseil a choisi l'offre d'Ixa systems, une société basée à Crissier près de Lausanne, ceci pour un montant de CHF 76'075'20.-. La proposition retenue permettra de doter les sites choisis d'un système de vidéosurveillance de type IP : une technologie plus flexible, ne nécessitant pas de fouilles ni d'importants travaux et s'adaptant mieux, à notre sens, à des espaces ouverts, où l'utilité de la vidéosurveillance, contrairement aux espaces clos, n'a pas (encore) été démontrée et où les problèmes tendent à se déplacer facilement.

Ce système sera développé, durant ces prochains mois, en étroite collaboration avec notre service Prévention et sécurité, la Police municipale étant chargée de l'utilisation

du système et de décrypter les images en cas d’infractions et/ou délits, selon le règlement relatif à l’installation et à l’exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la Ville de Chêne-Bougeries, approuvée par décision du Conseil municipal du 13 avril 2011.

Notre Conseil a parallèlement décidé de retarder la mise-en-œuvre de l’installation de caméras dans le préau de l’Ecole de Chêne-Bougeries et devant sa salle de gymnastique.

De par son atteinte, considérée comme sérieuse à la sphère privée, la vidéosurveillance doit obéir à des critères de licéité strictes, qui lient les autorités exécutives et l’administration publique en tout temps. Avant toute installation de système, on doit se demander, notamment, si les objectifs visés pourraient être atteints avec une méthode moins intrusive. Or, mettre en place un système de vidéosurveillance dans le préau et devant la salle de gymnastique de l’école de Chêne-Bougeries équivaut, d’ores et déjà, à un constat d’échec quant aux mesures de prévention développées actuellement dans le domaine de la jeunesse, notamment en collaboration avec les TSHM et la nouvelle association « Actions en Chêne ».

Mettre en place des caméras dans les lieux où se réunissent des jeunes avec qui notre Conseil et nos services développent un partenariat serait perçu comme un message trop contradictoire par les membres d’« Actions en Chêne » et les jeunes fréquentant ce préau, où par ailleurs la construction d’un agorespace est prévu.

### **Ge\_Veille**

Vous avez été informés, fin décembre par notre service Prévention et sécurité, de la nouvelle campagne de prévention des cambriolages Ge-Veille. Dans ce cadre, les communes ont été invitées par le Département de la sécurité à organiser des soirées d’information et sensibilisation destinées à nos communiers, en partenariat avec la Police cantonale.

Des invitations vous parviendront bien évidemment ultérieurement mais vous pouvez, d’ores et déjà, retenir la date du 14 mars, à 19 h 00, à la salle communale pour une nouvelle présentation, avec la participation de la Police cantonale et bien évidemment de notre Police municipale.

### **Sécurité privée**

Notre politique en matière de prévention et sécurité consiste à renforcer la présence de notre Police municipale sur le terrain, avec des personnes bien formées aux tâches délicates et parfois complexes juridiquement qui leur incombent et de parallèlement redimensionner la sécurité privée, lui confiant des tâches liées aux fermetures, ouvertures de sites, contrôle des bâtiments et des espaces communaux, durant certaines tranches horaires.

Suite à une évaluation portant sur une année des nouvelles prestations de la société Protectas, nous avons nouvellement diminué les coûts, considérant qu’une patrouille

de surveillance nocturne des sites et bâtiments communaux pouvait être considérée suffisante.

L'économie ainsi réalisée, sans diminution de prestations par rapport aux années précédentes, s'élève à CHF 15'800.– par année. Les économies réalisées dans ce domaine, s'élevant globalement à plus de CHF 66'000.–.

### **TSHM**

Durant la période des fêtes, l'équipe TSHM Trois-Chêne, avec le soutien financier de la FASe et de nos trois communes, est allée à la rencontre des jeunes des trois communes avec un minibus, ceci du 26 au 28 décembre.

Au niveau de Chêne-Bougeries, des jeunes des quartiers de la Gradelle, du chemin De-La-Montagne et du Pont-de-Ville se sont vus proposer crêpes et boissons chaudes, par les travailleurs sociaux hors murs qui ont constaté un fort besoin d'échanges.

Un accueil libre, pour les jeunes de nos trois communes, a été organisé à la Maison de quartier de Chêne-Bourg, le 27 décembre, où, chaque soir, un repas commun a été pris avec les jeunes.

Le bilan des TSHM concernant cette première action durant la période des fêtes est très positif, et elle sera renouvelée l'an prochain, en soutien de jeunes de nos communes, qui, en raison de difficultés familiales, ne vivent pas toujours sereinement cette période particulière de l'année.

### Culture

#### **Bilan**

La fin de l'année 2012 et le début de 2013 ont été marqués par plusieurs événements festifs :

**Le 6 décembre, Saint Nicolas** a été fêté, comme chaque année.

Les enfants et parents sont venus en nombre participer au cortège et, pour certains, recevoir des friandises de la main de Saint Nicolas. Merci encore à MM. Messerli (Saint Nicolas) et Favarger (père Fouettard) d'avoir joué ce rôle.

Merci également à MM. Borda d'Agua et Spinelli d'avoir assumé la tâche de l'appel des enfants.

La décoration et l'offre de la collation étaient particulièrement soignées, la fête fut belle. Un seul regret, le désistement de la Lyre de Chêne-Bougeries, qui devait accompagner le cortège en musique.

**Les 8 et 9 décembre, le Marché de Noël du Vieux Bourg**, organisé conjointement avec la commune de Chêne-Bourg, a rassemblé une cinquantaine d'exposants.

Le public a apprécié, outre la qualité des objets vendus, l'offre de petite restauration, la décoration assurée par notre service des Parcs & Promenades, ainsi que l'animation musicale.

Le **12 décembre**, suite à l'aimable proposition du Théâtrochamp d'offrir un spectacle interprété par ses jeunes comédiens, nous avons invité les aînés de la commune à fêter **l'Escalade**.

Après le spectacle et le « Cé qu'è lainô » chanté par toute l'assemblée, nous avons brisé les marmites et offert le verre de l'amitié.

Le **1<sup>er</sup> janvier 2013**, c'est une salle quasi comble qui a applaudi l'Orchestre Buissonnier lors du **Concert de l'An**, devenu maintenant une « institution » pour nombre d'amateurs de musique venus de tout le canton et de France voisine.

Le **8 janvier, l'Apéritif des Vœux**, outre le traditionnel discours du maire, a été l'occasion d'inviter les personnes nouvellement installées à Chêne-Bougeries et, pour certaines associations, de présenter leurs activités.

Enfin, je vous rappelle que le **Festival Antigel**, que nous soutenons financièrement à l'instar de 18 autres communes, a débuté le **26 janvier et se déroulera jusqu'au 10 février**.

Trois manifestations sont prévues sur le territoire chênois : ce **31 janvier**, le concert de Peter Hammill au temple, le **samedi 2 février**, au Centre Sportif Sous-Moulin, musique, danse et sports seront mêlés lors d'une journée peu ordinaire.

Enfin, **dimanche 3 février**, Olga Kokcharova et Vincent de Roguin joueront sur l'orgue de cinéma du Collège Claparède. Ledit orgue a fait l'objet récemment d'un article dans La Tribune.

### **Les évènements à venir**

Le **19 février**, nous inaugurerons une exposition consacrée à l'architecte et artiste, Daniel Grataloup.

Intitulée « **Le Monde de Daniel Grataloup** », cette exposition tente de « résumer », dans l'Espace Nouveau Vallon, la diversité des talents de Daniel Grataloup.

Rappelons que ce dernier, architecte hors du commun et précurseur, mais également décorateur d'intérieur et créateur de divers objets, a vu une partie de son œuvre achetée par le Musée d'art contemporain de New York (Moma).

Enfin, je vous informe que M. Grataloup donnera **une conférence, jeudi 28 février**, sur le thème « **Espace-Temps-Architecture** », à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

L'exposition restera à l'Espace Nouveau Vallon, **jusqu'au 14 mars.**

**Mardi 26 février**, à 20 h 00, aura lieu la première « **Conférence Jean-Jacques Gautier** » de l'année 2013.

En effet, au vu du maigre bilan des « Conférences de Chêne », la commission Culture a décidé de restreindre à quatre le nombre de conférences sur l'année, soit deux avant l'été et deux à l'automne.

La thématique générale en est « **Droits humains et questions de société** » et la première conférence portera sur « **Bioéthique, éthique et droits de l'Homme** ». Elle sera donnée par le Professeur Denis Müller, des universités de Genève et Lausanne.

Enfin, lors de sa séance du 24 janvier 2013, la commission Culture a :

- décidé d'octroyer le Mérite chênois 2013 à M. Philippe Béran, chef d'orchestre et directeur de l'Orchestre du Collège de Genève.  
Ledit orchestre donnera son unique concert à Genève, au parc Stagni, avant de partir en tournée européenne, le 25 juin prochain, dans le cadre des Concerts au parc;
- d'inviter en résidence l'Opéra-Studio de Genève (directeur : M. Jean-Marie Curti), sur une durée de trois années. En septembre 2013, l'Opéra-Studio occupera la salle communale Jean-Jacques Gautier, pendant une semaine, et donnera trois représentations de *Cosi fan tutte*, dont une commentée.

#### Petite Enfance - Jeunesse

Par courrier, daté 23 novembre 2012, la garderie « Le Petit Manège » a présenté une demande de subvention complémentaire, d'un montant de CHF 18'000.–, à laquelle le Conseil administratif a décidé de donner une suite favorable.

En effet, ce montant permettra d'engager une aide-éducatrice supplémentaire à temps partiel.

Donnant suite à un courrier du 2 décembre 2012, de Mme Danièle Giroud, trésorière de RestoChêne, le Conseil administratif a décidé d'octroyer un crédit complémentaire, d'un montant de CHF 10'000.–, en faveur de cette association afin que cette dernière puisse augmenter d'une demi-heure par jour le temps de travail de ses employés.

Concernant les restaurants scolaires et les activités parascolaires, les membres de la commission Jeunesse, ainsi que ceux des commissions Bâtiments-Infrastructures et Finances, réunis en séance le mardi 29 courant, ont été saisis de la problématique du restaurant scolaire de Conches, ceci en présence de M. Nicolas Diserens, directeur du GIAP.

Comme relevé au cours de cette séance de commission, une rencontre a eu lieu le 24 janvier dernier avec la présidente et un représentant du Conseil de l'institution de l'association « La Pommière », afin de discuter plus avant du principe de l'implantation d'un espace de vie enfantine multi-accueil, d'une capacité de cinquante places, ainsi que d'un restaurant scolaire et de surfaces destinées à des activités parascolaires, sur la parcelle dont l'association citée est propriétaire au débouchée du chemin de la Paumière.

Une étude de faisabilité devrait être entreprise au cours des prochaines semaines, puis présentée aux commissions compétentes de votre Conseil.

Le Conseil administratif a finalisé un projet de règlement du personnel « Petite Enfance » applicable aux structures d'accueil de droit privé subventionnées par la ville de Chêne-Bougeries.

Ce document, au demeurant déjà présenté aux deux jardins d'enfants « Les Castagnettes » et « Le Petit Manège », ainsi que le règlement, les directives, le statut du personnel et les contrats de présentations, seront soumis aux membres de la commission Jeunesse, lors de la prochaine séance prévue le 6 février 2013.

## Territoire

### **Projet de Plan directeur Genève - 2030**

Lors de sa séance du 3 décembre 2012, la commission du Territoire a eu l'occasion de prendre connaissance des réflexions menées par la commission cantonale d'urbanisme en termes de densification qualitative de la zone villas.

En lien avec la nouvelle mouture du projet de Plan directeur cantonal-Genève 2030, qui sera déposée en février 2013 au Grand Conseil, la commission s'est prononcée en faveur d'un mandat d'urbanisme portant sur la zone villas, au demeurant annoncé dans le budget de fonctionnement communal 2013, ceci afin d'émettre de nouvelles propositions plus en phase avec les dernières orientations et modifications de la LCI.

### **Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries**

Pour mémoire, le principe que le Canton seul mette sur pied des ateliers de concertation sous la seule responsabilité de l'Etat et à la seule invitation de celui-ci a été admis par les Conseillers administratifs délégués des deux communes concernées en date du 12 novembre 2012.

Le premier atelier de concertation est désormais prévu en mars 2013.  
Celui-ci sera structuré en 3 temps, à savoir :

- L'envoi de documents préparatoires aux membres du Conseil municipal, aux propriétaires, aux associations locales, ainsi qu'aux habitants.
- La tenue d'une réunion d'information publique le 13 mars à 20 h 15, à la salle Jean-Jacques Gautier, suivie enfin

- d'un atelier participatif le samedi 23 mars de 09 h 00 à 14 h 00.

Une annonce relative à ce processus sera faite par le Canton dans le journal « Le Chênois » afin d'informer largement la population.

Par rapport au projet de Plan directeur communal-Genève 2030, l'étude pourrait présenter également des alternatives intéressantes aux projets de déclassement et de création de zones de développement tels que prévus à ce jour. Hélas, pour de prétendus délais d'impression, nous avons été informés en novembre dernier que le document qui sera présenté au Grand Conseil en février ne comportera que les anciennes cartes. C'est un peu désolant.

### **Rigaud – CODHA**

Un projet d'acte relatif à la constitution d'un droit de superficie a été examiné, en date du 7 janvier 2013, par la commission Territoire, élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

Afin de mieux répondre aux souhaits d'un accord pérenne concernant l'attribution de 10 logements à des communiers, l'acte sera modifié en conséquence et ce projet sera présenté lors de la prochaine séance du 5 février de la commission Territoire, élargie à la commission Finances.

### **Droits de préemption**

Deux transactions, concernant des parcelles situées au 5, chemin du Pont-de-Ville, ainsi qu'à hauteur du N° 16, chemin de Grange-Canal et permettant un éventuel exercice du droit de préemption communal ont été présentées lors de la séance du 7 janvier 2013 de la commission Territoire.

Cette dernière a estimé qu'il n'y avait pas d'intérêt à poursuivre une étude détaillée dans cette zone. Je rappelle qu'il s'agit de parcelles déjà bâties et qu'il n'y a pas de création de nouveaux logements.

### Mobilités-Nature-Environnement

#### **CEVA**

Lors de la séance « CEVA – Trois-Chênes » du 3 décembre 2012, réunissant les conseillers administratifs délégués et un représentant du chantier CEVA, ce dernier a été rendu attentif aux différents impacts du chantier (circulation, information aux habitants, etc.), ainsi qu'aux améliorations à apporter dans le cadre de ce chantier cantonal.

Le représentant CEVA a indiqué qu'une PAP (procédure d'approbation des plans) complémentaire allait être déposée courant 2013.

Cette dernière concerne des modifications au niveau de la gare de Chêne-Bourg, ainsi que la création d'issues de secours supplémentaires tout le long du tracé. Donc, cette PAP complémentaire aura également un impact sur Chêne-Bougeries.

### **Projet « Mobilité 2030 »**

Mme Künzler, Conseillère d'État en charge du DIME, ayant décidé d'engager ce projet dans le cadre d'une consultation à large échelle, la commission Mobilités-Nature-Environnement a eu l'occasion d'en prendre connaissance lors de sa séance du 6 décembre 2012.

Pour ce faire, deux responsables de la DGM ont été délégués pour présenter les tenants et aboutissants de ce projet, en apportant quelques réponses concrètes à ce projet de « Mobilités 2030 ».

Sur cette base, le Conseil administratif a répondu à un vaste questionnaire, établi par la DGM, portant sur la capacité des réseaux structurants, existants et futurs.

### **Zone bleue avec « macaron »**

L'enquête publique relative à notre zone bleue avec « macaron » a eu lieu du 7 décembre 2012 au 15 janvier 2013.

Selon les dernières informations reçues, il n'y aurait eu aucune observation adressée à la DGM de la part des communiers.

À cet égard, signalons qu'il en a été de même lors de l'enquête publique portant sur le territoire de la commune voisine de Chêne-Bourg.

Enfin, l'article paru dans « Le Chênois » de décembre 2012, donnant des informations accessibles et nécessaires à la bonne compréhension du système de stationnement avec « macaron » a reçu un accueil très favorable.

### Feu - PC

Sur proposition de M. Alexandre Duvoisin, Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21 de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a accepté la demande de retraite de l'appointé Joseph Margiotta, né le 21 mars 1962, domicilié 9, chemin du Pont-de-Ville, 1224 Chêne-Bougeries, ceci avec effet au 30 novembre 2012.

Toujours sur proposition du Commandant Duvoisin, le Conseil administratif a pris acte et accepté la démission, non sans vifs regrets, du caporal Florian Gross.

### Divers

Le Conseil administratif a reçu un courrier, daté 16 janvier 2013, de Mme Anne Baezner, domiciliée 14, chemin des Grangettes, concernant des travaux d'entretien réalisés par les collaborateurs du service des Parcs & Promenades, lesquels ont provoqué la disparition d'une « cabane » végétale aménagée par les élèves de l'école de Chêne-Bougeries en bordure du préau.

À cet égard, une lettre d'information appelant une « Mobilisation collective pour une sauvegarde d'un espace jeu cabane », signée par bon nombre d'élèves a été reçue en mairie le 17 courant.

Cette problématique a été abordée lors de la dernière séance du Conseil d'établissement de Chêne-Bougeries du lundi 28 janvier, ainsi bien évidemment qu'en séance du Conseil administratif.

Le Conseil administratif a donc chargé M. John Pellaz, responsable du service des Parcs & Promenades, de coordonner un projet pédagogique, d'entente avec la directrice de l'établissement scolaire Chêne-Bougeries, consistant à replanter une haie de charmillles, dont plusieurs spécimens prélevés le long du tracé CEVA sont actuellement en jauge.

Le président remercie M. Karr.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Mme Sobanek souhaiterait signaler que dans les communications de Mme Grandjean-Kyburz, il n'a pas été fait mention de la réception du « Cœur des Grottes ».

Le président suggère qu'elle y revienne au point 5 de l'ordre du jour.

#### **4) Proposition du Conseil administratif :**

##### **4.1 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2011 et du rapport de gestion 2011**

Le président passe la parole à un membre de la commission Finances, en l'absence de son président, M. Guillaume Pictet, sinon à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher rappelle que lors de la précédente législature, comme chacun le sait, pour faire suite à une motion demandant la dissolution de la Fondation, la commission Finances, en octobre 2010, avait exploré un certain nombre de pistes. Dans l'intervalle, l'administration communale avait reçu une garantie de la part de l'administration fiscale cantonale quant à la possibilité d'obtenir un « *ruling* » concernant la reprise de l'entier des actifs de la Fondation par la commune. Fort de cet accord et au vu de l'avancée du mandat d'études parallèles (MEP) soutenu par ailleurs par l'ensemble des partis lors de la précédente législature, il est apparu opportun de mettre cette Fondation en veille pour éviter des frais qui pourraient en découler en attendant une solution dans le cadre de la réalisation du Village. Le bouclement des comptes 2011 a donc eu lieu fort tardivement, en accord avec le Service de surveillance des communes et l'administration fiscale cantonale. Une séance du Conseil de la Fondation vient d'avoir lieu, son procès-verbal ayant d'ores et déjà été transmis, les comptes 2011 et le rapport de l'organe de révision 2011 examinés. Ce soir, les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur l'approbation de ces comptes et du rapport de gestion 2011.

Le président demande si un membre de la commission Finances souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, il ouvre la discussion.

Mme Sobanek signale qu'elle a siégé avec M. Florian Gross, en tant que représentants du Conseil municipal au sein du Conseil de Fondation lors de sa séance. Ils ont tous deux regretté que ce rapport de gestion et surtout que la vérification des comptes n'aient pas été établis plus tôt. Une explication a certes été donnée mais il existe quand même un regret que cette Fondation ne soit pas utilisée – peut-être en changeant ses statuts – pour en faire une Fondation pour le logement telle qu'elle existe dans d'autres communes. Mme Sobanek s'est renseignée parce qu'il avait été dit en commission Finances, sans pouvoir le chiffrer, que la gestion par régie des immeubles était très bon marché. Apparemment, ce n'est pas du tout le cas. Il semble que les fondations communales aient des frais de fonctionnement inférieurs aux 4 à 5 % de frais que prélèvent les régies. En plus, il existe un certain avantage, à savoir l'exercice d'un droit de regard, vu qu'il y a toujours des membres du Conseil municipal qui doivent siéger dans une Fondation communale. Mme Sobanek se rappelle, lors de la présentation précédente des comptes, avoir posé une question concernant la gestion des immeubles constatant qu'il y avait tout à coup des frais supplémentaires. Elle n'a pas obtenu de réponse à sa question. On lui a répondu à chaque fois que les comptes étaient communiqués par la régie. Ainsi, on ne sait pas s'il y a eu d'éventuelles augmentations de loyer, voire des variations sur tel ou tel compte. Mme Sobanek aurait donc aimé obtenir ce renseignement, c'est du moins un regret que le groupe Socialiste tient à exprimer concernant la Fondation communale. Il reste aussi le fait qu'un compte courant soit en partie géré par la commune laquelle doit avancer de l'argent à la Fondation. Le groupe Socialiste demande que les comptes de la Fondation et de la commune soient clairement identifiés de manière à dissiper un certain flou. Le groupe Socialiste approuve les comptes 2011 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE  
CHÊNE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2011 ET DU  
RAPPORT DE GESTION 2011

Vu l'article 30, al. 1 lettre i) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries,

le Conseil municipal, par **13 voix pour et 7 abstentions**,

## **APPROUVE**

le rapport de gestion 2011, le bilan, le compte de pertes et profits 2011 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries et le rapport de contrôle y relatif établi par la Société Fiduciaire Antoine Gautier SA.

## **5) Communications des commissions et des délégations du Conseil administratif**

### **5.1 Réception du Cœur des Grottes**

Mme Sobanek revient sur son intervention concernant les communications de Mme Grandjean-Kyburz. Elle n'a pas entendu parler de la réception du « Cœur des Grottes », le 10 décembre. Il s'agit-là d'une invitation de la commission Affaires sociales qui a eu beaucoup de succès. Il faudrait que quelques lignes soient publiées dans le Chênois pour ne pas oublier cet événement.

### **5.2 Comité des Éditions Chênoises**

M. Favarger informe que le comité des Editions Chênoises s'est réuni le 8 janvier et a procédé au choix du lauréat du prix littéraire des Trois-Chêne.

## **6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **6.1 Motion « Pour le rapprochement des Compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne »**

Le président donne lecture de la motion en rappelant qu'elle a été approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau.

« Motion interpartis présentée au Conseil municipal de Chêne-Bougeries le 31 janvier 2013  
Pour le rapprochement des Compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne.

Considérant :

- La loi sur l'administration des communes (B 6 05);
- La loi sur la prévention des sinistres (F 405);
- Les diverses démarches effectuées en vue de rapprocher les compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne, notamment la résolution du 24 juin 2008, adoptée au Conseil municipal de Thônex;
- Le rapport de la Cour des comptes N° 40 du 23 mai 2011, qui évoque notamment (p. 31) l'inefficience des moyens humains, matériels et immobiliers de l'organisation actuelle des compagnies des Trois-Chêne;

- La nécessité de remplacer, à intervalles variables, le matériel parfois sophistiqué et coûteux de nos compagnies;
- L'importance de prévoir l'évolution des missions futures dans le contexte d'un habitat plus dense et d'une population plus nombreuse;
- Les différentes déclarations reflétant la volonté de notre Conseil d'explorer les synergies possibles entre les compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne;

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- À prendre contact sans délai avec les Exécutifs des communes de Thônex et de Chêne-Bourg, voire de Puplinge<sup>1</sup> afin de mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les compagnies de ces communes et déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal afin de financer une telle étude, financement à répartir au prorata de la population des communes participantes.
- Rendre rapport aux Conseils municipaux concernés sur les conclusions de cette étude.

Pour les groupes politiques du Conseil municipal de Chêne-Bougeries :

PLR

Les VERTS

PS

VERT' LIB

MCG

<sup>1</sup>sous réserve de l'acceptation par leurs Conseils municipaux d'une motion comparable »

Le président ouvre la discussion.

M. Perrin dit son plaisir de voir ce sujet réapparaître. Il y a huit ans ce sujet avait été porté en séance, puis enterré, compte tenu de la position de certaines autorités et/ou de corps de pompiers qui ne voulaient pas envisager une telle approche. Il faudra donc négocier avec les différents responsables de compagnies pour aborder le sujet de façon paisible et constructive.

M. Messerli remarque qu'à l'heure actuelle, on parle dans plusieurs cantons suisses de fusion de communes. Il entend de la part de M. Perrin que ce sujet remonte à la surface. Il pense effectivement qu'il y a une évolution dans la manière de voir les choses et la motion a tout à fait sa raison d'être actuellement.

Mme Sobanek tient juste encore à préciser que les distances entre les communes des Trois-Chêne, du moins en ce qui concerne Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, sont vraiment minimes. On peut très bien à pied atteindre quasiment en même temps, soit l'une, soit l'autre caserne des pompiers. De toute manière, les sapeurs-pompiers sont obligés de collaborer. Elle croit d'ailleurs savoir qu'une intervention commune a eu lieu récemment à l'entrée du Village de Chêne-Bougeries.

M. Gross rebondit sur l'intervention de M. Messerli qui parlait tout à l'heure de fusion de communes. Qu'on s'entende bien, on ne parle pas de fusion de compagnies. C'est simplement une demande de rapprochement. La motion provient de Thônex, où elle a été acceptée à l'unanimité moins une voix, sauf erreur une abstention, lors de la dernière séance de son Conseil et elle sera présentée d'ici quelques semaines également à Chêne-Bourg. La commune de Chêne-Bougeries est donc la deuxième à se prononcer à ce sujet. Personnellement, M. Gross pense que c'est une première étape. Dans le futur, il faudrait peut-être aussi songer à rapprocher d'autres services de sécurité, notamment les agents municipaux. C'est une première démarche et il soutient totalement la motion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

- La motion est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président passe ensuite aux questions.

## **6.2 Séance extraordinaire du Conseil municipal le 9 janvier 2013 (rôle du Conseil municipal)**

M. Messerli trouve agréable de se retrouver ce soir en constatant l'unanimité sur le vote qui vient d'avoir lieu. Néanmoins pour lui, la manière dont s'est déroulée la séance extraordinaire du 9 janvier 2013 passe assez mal. Cette soirée reste une pierre noire dans l'exercice démocratique à Chêne-Bougeries. M. Messerli a bien entendu la lettre qui a été lue tout à l'heure et pense effectivement, selon la manière dont chacun exerce son mandat politique, que cela a quelques percussions aussi à l'extérieur de la commune, et notamment dans la presse. Lors de cette séance, on a signalé le fait qu'un recours contre une décision du Conseil d'État ne respectait pas le serment que chacun prête au début de son mandat politique. Le recours, selon M. Messerli, est un droit parfaitement démocratique. Par contre, ce qui lui pose problème est le fait de ne pas assumer son rôle de conseiller municipal de manière complète, comme on peut l'imaginer, et de refuser de participer en plénière à un débat annoncé par convocation. Il souhaite effectivement qu'on ne glisse pas sur ces événements comme chat sur braise et cela nécessite à un moment ou un autre de pouvoir en reparler, pour dépasser cela de manière un peu plus positive qu'un silence, comme si rien n'était anormal dans le fonctionnement du Conseil municipal.

M. Perrin revient pour sa part sur l'absence de la majorité du Conseil administratif lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 9 janvier et qui s'est permis de ne pas exécuter la délibération votée ce soir-là. Cette majorité s'obstine à ne pas vouloir exécuter une délibération du Conseil municipal. Par cette attitude, le Conseil administratif ne respecte pas l'article 48 de la LAC. M. Perrin tient à dire que son groupe n'accepte pas cette attitude, il exige que le Conseil administratif s'exécute et respecte les lois auxquelles il est soumis. En fait, le Conseil administratif se moque du législatif et compte tenu de ce qui précède, il s'expose à des sanctions disciplinaires.

### **6.3 Classes surchauffées à l'école de la Gradelle**

Mme Hochuli tient d'abord à dire qu'elle est ravie de voir ses collègues en face, autour de la table. De cette manière, ils écoutent les autres en pleine connaissance de cause. Cela étant dit, Mme Hochuli a plusieurs questions. Elle voudrait en premier lieu signaler que l'école de la Gradelle est en surchauffe thermique. Les classes sont trop chauffées. Ainsi, même en mettant les radiateurs sur la position 1, il fait beaucoup trop chaud. Les enfants enlèvent leur jaquette, mais même en petite chemise, ils ont encore trop chaud. On sait qu'il y a eu une inondation et qu'il faut donc chauffer les lieux pour les sécher, mais cette inondation date. Mme Hochuli demande donc de vérifier la situation, le surchauffage ayant un coût.

### **6.4 Externalisation de la comptabilité de la commune**

Mme Hochuli revient ensuite à une communication de M. le Conseiller administratif chargé des finances rappelant qu'il y a eu soi-disant externalisation de la comptabilité de la commune. En fait, dans le cadre de cette externalisation, deux employés travaillent dans les bâtiments communaux. Or, rien n'a été dit quant au coût y relatif. Mme Hochuli aimerait donc connaître le coût de cet exercice d'externalisation.

En ce qui concerne la question du coût de l'externalisation de la comptabilité communale, M. Locher rappelle que le Conseil municipal a voté dernièrement un budget dans lequel figurent tous les renseignements.

Mme Hochuli fait remarquer que le budget fait état d'une enveloppe. Si une fiduciaire a été engagée, cela signifie que le Conseil administratif a demandé plusieurs offres. Il doit donc disposer des détails, car la fiduciaire retenue a sûrement fait une évaluation des heures qu'elle devra consacrer aux tâches qui lui ont été confiées. C'est ce coût précis qui diffère du montant de l'enveloppe prévue dans le budget, qu'elle aimerait connaître.

Le président, s'il a bien compris la question, en déduit que Mme Hochuli souhaite connaître ces chiffres détaillés avant l'approbation des comptes.

M. Locher répond que le coût exact figurera dans les comptes communaux 2013 qui seront soumis au Conseil municipal pour approbation en 2014.

Mme Hochuli s'offusque de cette réponse qu'elle interprète comme consistant à se moquer du monde. Les membres du Conseil municipal sont aussi là pour gérer la commune. S'ils demandent qu'on leur indique un coût, on ne peut pas leur dire qu'ils connaîtront ce dernier à la fin de l'année ou au début de l'année suivante. Les conseillers municipaux ont le droit de connaître ces coûts et non pas de se retrouver à devoir approuver les comptes alors que l'argent a déjà été dépensé, la fiduciaire ayant effectué son travail. Il semble à Mme Hochuli qu'on devrait savoir à l'avance, combien cela coûte. Le Conseil administratif a bien dû demander des devis. Les conseillers municipaux sont en droit de les connaître.

M. Locher pense que la réponse est assez claire. Il va de soi que l'argent public dépensé dans le cadre de l'administration communale est quelque chose qui est connu de manière absolument transparente. Cependant, chacun sait également que les conseillers municipaux ont une voix délibérative et qu'il appartient au Conseil administratif de donner les renseignements demandés. Ensuite, le Conseil municipal se prononce sur un budget libellé selon des rubriques établies en parfaite adéquation avec le plan comptable. Dans le cadre de ces enveloppes, le Conseil administratif gère cet argent au mieux de ses capacités et de ses compétences. Il donne des mandats dans le cadre du budget alloué. Aujourd'hui, il n'est donc pas possible d'indiquer un chiffre exact concernant le coût en 2013 de l'externalisation de la comptabilité communale. Par contre, toute cette problématique a été expliquée à plusieurs reprises et le Conseil administratif entend tenir ses engagements. Le mandat de la fiduciaire retenue a débuté le 15 janvier 2013, cela fait donc quinze jours seulement. Il faut laisser le temps au Conseil administratif de faire le point.

Mme Hochuli n'est pas satisfaite de cette réponse parce qu'on ne lui indique pas le coût de ce mandat.

Le président convient que le Conseil municipal a voté le budget de l'année en cours, mais il est vrai que la réponse la plus simple, sans devoir éplucher les comptes, serait que le Conseil administratif puisse dire s'il a pu réaliser des économies ou non. Il essaie de traduire la question de Mme Hochuli qui demeure posée.

M. Fassbind rebondit sur l'intervention de Mme Hochuli. Pour connaître le coût de l'externalisation, cela dépendra entre autres, par exemple, de la manière dont sera élaboré le budget cet automne. C'est difficile de dire maintenant ce que cela coûtera. Le résultat de la décision prise par le Conseil administratif se trouvera dans les comptes. En outre, le système mis en place sera plus flexible puisqu'il pourra être adapté en fonction des besoins, en particulier si, par exemple, on repartait dans des surcoûts dus à diverses demandes d'analyses supplémentaires.

M. Perrin réagit à la remarque de M. Fassbind en revenant sur la question de base. En fait, la question est de savoir – pas forcément ce soir, mais en séance de commission – quel est le coût de l'intervention d'une fiduciaire. Pour rappel, cette fiduciaire intervient avec deux personnes pour remplacer un comptable qui a été licencié. Il faut dire les choses comme elles sont. Donc, M. Perrin s'étonne que le Conseil administratif continue de « balader » les conseillers municipaux, qu'il faille attendre la fin de l'exercice 2013 pour donner des estimations et faire des comparaisons. Quand on donne un mandat à un architecte, à un ingénieur, on fait des mises au concours. Ici, rien n'a été entendu sur ce sujet et il en est surpris. Il aimerait bien que les choses évoluent et qu'au niveau des commissions, des informations un peu plus cohérentes soient données.

M. Locher s'inscrit en faux contre ce que vient de dire M. Perrin. Il n'appartient pas à une assemblée délibérative de se prononcer en la matière.

Mme Sobanek avait aussi préparé, bien évidemment, une petite question concernant le mandat de la fiduciaire Chavaz SA. Elle aurait voulu connaître le montant des honoraires liés à ce mandat. Pour rappel aux conseillers municipaux à qui la lecture des procès-verbaux aurait échappé, elle avait déjà demandé en commission Finances qu'un chiffrage exact soit communiqué. Après insistance, elle a reçu l'aimable réponse qu'elle n'avait qu'à chercher dans les différentes rubriques budgétaires. Elle trouve donc dommage qu'on puisse procéder ainsi mais il aurait été beaucoup plus simple qu'on dise que le Conseil administratif avait entrepris une comparaison et que pour des raisons x et y il avait pris la décision d'externaliser. Ensuite, elle se rappelle fort bien que M. Locher avait dit qu'il allait consulter plusieurs fiduciaires de la place et qu'il n'y aurait pas d'appel d'offre public. Une fiduciaire a donc été engagée, mais qu'on communique le montant des honoraires. Quant à la remarque de M. Fassbind consistant à dire qu'il faut encore attendre d'éventuels diminutions de frais dans l'année en cours, elle la trouve drôle, voire bizarroïde s'agissant de la gestion d'une commune. La question posée à M. Locher reste donc ouverte.

Mme Hochuli aimerait répondre à M. Fassbind. Il est chef d'entreprise et elle revient sur la question du coût de la fiduciaire. Lorsqu'on demande un devis à une fiduciaire, il est clair qu'il y a toujours des imprévus puisque M. Fassbind fait allusion au processus budgétaire. Lors d'un contrôle, on peut toujours constater un surplus d'heures et le prendre en considération. Il n'en demeure pas moins que l'on est en droit de connaître le coût de ce genre de mandat.

## **6.5 Discours de M. le Maire le 8 janvier 2013**

Mme Hochuli demande s'il est possible que le discours du Maire lors de la cérémonie des Vœux 2013, soit joint au procès-verbal.

Le président, concernant le discours, pense qu'il est peut-être plus adéquat de le lire sur Internet.

## **6.6 Personnel de la commune / Informations au Conseil municipal**

Mme Sobanek a encore une autre question relative aux communications du Conseil administratif. M. Locher a parlé de la commission du personnel en disant qu'elle avait été informée des mesures de mise en œuvre de l'article 82 des statuts du personnel. Elle ne sait pas si elle a mal compris mais il lui semblait que cette commission allait être formée pour que le personnel participe au processus de changement des statuts et que l'on discute avec elle sur la manière de traiter certaines questions. Or, Mme Sobanek a entendu dire que la commission de personnel avait été uniquement informée. En fait, serait-elle devenue une chambre d'enregistrement ?

M. Locher rappelle qu'il a souhaité, lors de son entrée en fonction, la création d'une commission du personnel dans l'idée d'avoir pour le Conseil administratif, comme cela a déjà été exprimé ici, un interlocuteur privilégié. Cette commission a été élue selon une procédure précise et dûment entérinée par le Service des votations et

élections. Elle travaille actuellement à l'élaboration de son règlement et le Conseil administratif espère la voir aboutir, dans un délai raisonnable. Par ailleurs, le Conseil administratif continue d'essayer d'optimiser les divers processus de gestion de la commune, ce qui n'est pas, il tient à le rappeler, du ressort du Conseil municipal.

Mme Sobanek est bien d'accord mais son souci est le suivant : c'est quand même dans les compétences du Conseil municipal d'approuver les statuts du personnel, d'exercer des prérogatives qui vont au-delà de celle d'une chambre d'enregistrement des décisions du Conseil administratif.

M. Locher répond que les membres de la commission du personnel sont en train de se mobiliser et le Conseil administratif attend la fin de leurs travaux.

Mme Sobanek réitère qu'elle a entendu le terme « a été informée » et ce n'est pas tout à fait cela l'approche souhaitée. Par ailleurs, elle a également entendu que la commune avait engagé un nouveau collaborateur au service technique, un coordinateur. Elle n'a toutefois pas vu de publication d'annonce d'ouverture de poste. Elle aurait voulu savoir quel est son cahier des charges et sa place dans l'organigramme de la commune. Mme Sobanek se souvient que lors d'une séance précédente, quand il avait été question des licenciements, le Conseil administratif avait indiqué avoir réfléchi à une autre organisation optimale de l'administration. Elle aurait donc aimé connaître la place des ces différentes personnes au sein de l'administration communale.

Le président résume la question de Mme Sobanek, à savoir quel a été la procédure d'engagement et quel est l'organigramme.

M. Locher rappelle, comme cela a été dit à plusieurs reprises, que le Conseil administratif a décidé d'entreprendre une réorganisation ayant entraîné la suppression de 3 postes. Il en a largement fait écho. Mme Sobanek doit donc être au courant de la situation. Ensuite, tel que communiqué dans une précédente séance, le Conseil administratif a annoncé l'engagement d'un collaborateur technico-administratif en la personne de M. Pierre Maillard. A nouveau, M. Locher rappelle que l'organisation interne de l'administration communale est du ressort du Conseil administratif.

Mme Sobanek ne met pas cela en doute mais elle aurait voulu disposer d'un organigramme, comme cela existe dans d'autres sites Internet communaux où figurent les conseillers administratifs, puis les divers collaborateurs-trices qui travaillent dans leurs départements. C'est plus lisible. Concernant le coordinateur, a-t-il été dit combien de candidatures avaient été reçues, y a-t-il eu des informations sur le parcours professionnel de ce monsieur et en quoi il est la personne la plus adéquate pour occuper ce poste ?

M. Locher répond qu'il ne va pas indiquer le salaire de la personne. Il tient à dire à Mme Sobanek qu'il n'est pas d'accord avec sa manière de faire. Elle le sait et il préfère que la discussion s'arrête là.

Le président demande ce qu'il en est de la question de Mme Sobanek concernant l'organigramme.

M. Locher rappelle, comme chacun le sait, qu'une réorganisation a eu lieu. Le Conseil administratif a pris le temps de la réflexion, le temps de trouver les personnes les plus qualifiées. Un nouveau collaborateur est entré en fonction le 7 janvier et ce n'est pas une priorité absolue de finaliser son descriptif de fonction dans le moindre détail. L'organigramme sera fait en temps voulu, mais cela ne changera pas la situation.

Mme Sobanek précise à l'intention de M. Locher que toutes ses questions concernant le personnel sont avant tout motivées pour que la situation se calme, qu'on trouve les bonnes personnes et que tout soit fait en toute transparence. Bien évidemment que le salaire des personnes ne l'intéresse pas du tout.

Mme Sommer rebondit sur les critiques formulées. Elle pense qu'elles ne sont pas justifiées. Elle rappelle que les communes genevoises n'ont pour ainsi dire pas de pouvoir. Le Conseil municipal n'est pas un législatif – on appelle cela un délibératif. Il peut donner des préavis auxquels le canton, notamment, peut passer outre. Cette situation ne plaît pas à la majorité du Conseil municipal qui aimerait changer cet état de choses. Cependant, cet état de choses est corroboré par les lois cantonales. Ce que le groupe Libéral-Radical a fait, c'est respecter ces lois cantonales. Si la majorité du Conseil municipal veut autre chose, il faudrait agir plus haut. Mme Sommer a lu dans un procès-verbal que certains membres du Conseil municipal étaient étonnés que dans d'autres cantons, les communes avaient plus de pouvoir. C'est un fait, mais ce n'est pas la situation dans laquelle se trouve Chêne-Bougeries. Par contre, la commune a deux députés au Grand Conseil qui, eux, peuvent intervenir pour qu'un changement de loi se fasse. Mais un tel changement ne peut pas se faire par le bas. On doit donc respecter la législation cantonale, ce que le groupe PLR a fait. On sait pertinemment que l'exercice du droit de préemption est de la compétence du Conseil administratif. On sait aussi que le droit de recours n'est pas de la compétence du Conseil municipal mais de la compétence du Conseil administratif. Alors, Mme Sommer pense qu'il faudrait modérer les propos qui viennent d'être dits parce qu'il y a deux visions qui s'affrontent. La majorité du Conseil municipal entend changer les choses, mais le groupe Radical-Libéral trouve que c'est bien ainsi et il ne voit pas comment on pourrait changer la situation. Par ailleurs, tout le monde aurait aimé promettre aux communiers un parc et moins de logements, si cela avait été possible. Elle estime néanmoins que c'est du temps perdu, de l'argent perdu, parce que ce n'est juste pas possible dans l'état actuel de la législation. Ce n'est pas possible non plus politiquement. Mme Sommer rappelle quand même que le canton de Genève est la lanterne rouge de tous les cantons suisses pour son taux de vacance, à savoir 0.33 %. Aucun autre canton n'affiche un tel taux. La majorité dans le canton de Genève qui n'est pas celle de Chêne-Bougeries veut améliorer cette situation. Alors, au lieu de se chamailler, il faudrait essayer que chacun se respecte.

Le président se réfère, d'un point de vue strictement formel, à l'article 30 du règlement qui parle du droit d'initiative, s'agissant du rôle du Conseil municipal.

M. Favarger voulait rebondir par rapport à ce que dit Mme Sommer. En fait, dans beaucoup de situations, le Conseil municipal aimeraient être informé. Or, il y a, semble-t-il toujours une information qui manque. Lorsque trois responsables de service ont été remerciés, il s'agissait d'une décision qui a été prise suite aux conclusions non encore établies d'un audit. A sa connaissance, cet audit n'a toujours pas été publié. Donc, on ne sait pas vraiment pour quelle raison précise, cette décision a été prise.

Le président passe la parole à M. Karr qui la demande depuis fort longtemps.

## **6.7 Ondes électromagnétiques**

M. Karr commence par une boutade : tant de questions et si peu de réponses. Il aimeraient donner une réponse à la question de Mme Hochuli datant du 19 avril 2012 et qu'elle a relancé le 15 novembre 2012 afin d'obtenir des informations concernant les ondes électromagnétiques dans la commune de Chêne-Bougeries et dans la région. Après avoir pris contact avec le SABRA qui est le Service cantonal de protection de l'air, du bruit et des rayonnements ionisants, la situation spécifique réelle dans la commune de Chêne-Bougeries, sera présentée lors d'une prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement. Dans l'intervalle, il tient à préciser à Mme Hochuli que la problématique des champs électromagnétiques dits « CEM » et des risques sanitaires émanant des rayonnements électromagnétiques préoccupent depuis de nombreuses années les autorités sanitaires, en particulier l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), ceci en raison d'une expansion fulgurante au cours des dernières années de l'utilisation du téléphone portables dont le taux de pénétration en Suisse est désormais supérieur à 90 %.

Le Conseil fédéral avait déjà déterminé en 2000 les valeurs limites pour les champs électromagnétiques, en partie plus strictes que les normes internationales, dans l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement ionisant (ORNI). Il se trouve que le canton de Genève dans la mise en œuvre de l'ORNI est le plus sévère de Suisse en matière de réglementation et de contrôle. Cela ne veut pas dire satisfaisant, mais c'est bien.

La littérature scientifique concernant l'impact sur le cerveau en cas d'exposition à un important rayonnement à haute fréquence est particulièrement abondante. M. Karr ne peut qu'inviter chacun à cet égard à consulter le site Internet de l'OFSP.

S'il ne fallait retenir qu'une seule étude récente, M. Karr souligne qu'il s'agirait sans doute de se référer aux résultats du PNR57, programme national de recherche sur les éventuels risques sanitaires émanant des rayonnements électromagnétiques : nous savons aujourd'hui que les rayonnements non ionisants peuvent effectivement déclencher des effets biologiques dans les cellules et les organes par d'autres voies que le réchauffement des tissus. On ne peut en revanche dire si ces effets ont une

signification pour la santé. Par ailleurs, la gestion de ces rayonnements étant de compétence cantonale, le site [www.ge.ch/rni](http://www.ge.ch/rni) peut aussi être consulté. Il donne déjà des informations utiles sur ce sujet, notamment à travers deux brochures qui sont très bien faites, « Repérage dans une forêt d'antennes » et « Téléphonie mobile, un danger pour la santé ».

Enfin, le Conseil administratif est particulièrement attentif, lors de ses préavis d'autorisation de construire visant de nouvelles installations. Il demande, comme cela avait été fait pour le quartier du chemin du Pont-de-Ville, lors de la dernière législature, que les antennes soient positionnées de sorte à épargner de leur rayonnement direct les habitations autant que faire se peut. C'est donc la seule véritable compétence dont la commune dispose.

Mme Hochuli remercie M. Karr de ses explications.

## **6.8 Vélib'**

Mme Sobanek souhaiterait savoir où en est le projet « vélos en libre-service » dans la commune.

M. Karr répond que la commune attend un nouveau projet de la part du canton. Au plan de l'historique du dossier, la commune de Chêne-Bougeries avait dans un premier temps été sollicitée pour un projet au sujet duquel elle avait formulé des observations qui n'avaient pas été prises en compte. Elle a donc opposé une fin de non-recevoir dans l'attente d'un nouveau projet. M. Sabatier a été reçu par le Conseil administratif, puis en commission Mobilités-Nature-Environnement, pour présenter le projet amendé. Il est prévu dans le cadre du projet « Vélib' » d'installer deux stations sur le territoire communal. La commune est tout fait pour que ce projet avance, elle est donc dans l'attente.

Mme Sobanek avait pensé que la commune ferait œuvre de pionnier.

Mme Grandjean-Kyburz et M. Borda d'Agua arrivent en séance à 22 h 16.

## **6.9 Installations sportives – École de Chêne-Bougeries**

M. Favarger a une deuxième remarque, plus terre à terre que sa réaction à l'intervention de Mme Sommer. Il s'agit du terrain de sport situé dans le préau de l'école de Chêne-Bougeries. Le Conseil municipal a voté au mois de juin en urgence des crédits pour aménager des installations spécifiques. Une information avait également été donnée en séance de commission et apparemment ces travaux auraient dû intervenir au début de l'année scolaire. Or, on ne voit toujours rien venir.

M. Locher répond que la demande d'autorisation est pendante devant le Département. Il était nécessaire de déposer une APA bien qu'on remplace en fait un terrain de jeux par un autre. Il n'y aucune raison que cette autorisation ne soit pas accordée et il est

prévu de réaliser les travaux pendant les vacances scolaires de mars et non pas en février en raison du gel, mais c'est un projet qui avance.

### **6.10 État du chemin de Grange-Falquet**

M. Favarger signale qu'il passe tous les jours par le chemin de Grange-Falquet qui est accessible uniquement aux piétons. Or, à plusieurs reprises, il a entendu des remarques de la part des voisins et d'autres personnes qui se plaignent de la saleté et de la boue, notamment. Il serait utile d'intervenir auprès du service concerné afin qu'il soit possible de passer par ce chemin sans se salir totalement. Cerise sur le gâteau, il y a actuellement des voitures garées sur les trottoirs, ce qui fait qu'on ne peut même plus les utiliser.

M. Karr répond que la remarque a été entendue. Il note que les travaux du CEVA rendent aussi les choses difficiles.

### **6.11 Zone « macaron »**

Mme Garcia a une question à adresser à M. Karr concernant les problèmes de stationnement dans la commune. Dans le cadre de la zone « macaron », il avait été demandé des demi-heures de stationnement, mais également des places « 3 à 4 heures ». Or, la réponse de la DGM n'est pas claire à ce sujet.

M. Karr signale que la DGM a été interpellée et a répondu que des places « 3 à 4 heures » constituaient une entorse à la zone bleue « macaron », donc, qu'elle n'y est pas favorable. En revanche, le Conseil administratif vient de prendre connaissance d'une nouveauté, lors d'une séance avec des magistrats communaux, information non encore officielle. Une évolution du système « macaron » serait en discussion et permettrait à des détenteurs de « macaron » pour une zone de pouvoir acquérir un « macaron » leur donnant accès à une autre zone, à un autre endroit de la commune, ceci pour pouvoir, entre autres, rendre visite à des personnes de la commune.

### **6.12 Écho du concert Antigel**

M. Gross salue Mme Grandjean-Kyburz et M. Borda d'Agua et demande un commentaire à chaud du concert auquel ils ont assisté dans le cadre du festival Antigel. Il avait à cœur d'y aller mais n'a pas pu s'y rendre et aurait aimé savoir si ce concert a eu du succès.

Mme Grandjean-Kyburz répond que cet ancien rocker a eu énormément de succès. En ce qui la concerne, elle s'attendait plutôt à un concert de rock alors qu'il s'agissait en fait de blues.

M. Borda d'Agua ajoute que le temple de Chêne-Bougeries était quasi plein et c'était drôle de le voir dans ce cadre-là avec Peter Hamill. C'était un concert de blues et jazz,

des mélodies très douces et une musique avec des hauts et des bas dans l'intonation de la voix, une voix de rocker qui ressortait vraiment dans ce temple.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que les autorités de Chêne-Bougeries ont été vivement remerciées d'avoir offert une représentation Antigel dans ce cadre. C'est une opération des Trois-Chêne puisque samedi aura lieu « Sous-Moulin en Orbite » et dimanche « Autour de l'orgue de cinéma » au collège Claparède.

### **6.13 Abribus**

M. Sapey remercie M. Locher de l'avancement du dossier dit des abribus. Cependant, il en manque encore trois à la route de Malagnou et sur la route du Vallon.

En ce qui concerne les abribus, le président suggère que le sujet soit traité en commission des Bâtiments et Infrastructures.

### **6.14 Circulation à l'intérieur du Village**

M. Sapey signale que le goulet de Chêne-Bougeries est très dangereux en temps de pluie. Il défie quiconque de s'y aventurer en scooter.

M. Karr, s'agissant de la circulation à scooter dans le Village, rappelle le processus en cours. Concernant l'espace public, il s'agit dans une première étape d'enlever les arrêts de trams du milieu du Village. Dans une deuxième étape, indépendamment des projets de construction, il conviendra de procéder à l'assainissement phonique, c'est-à-dire au remplacement des rails et à la pause d'un nouveau surfaçage. Pour obtenir des subventions fédérales, il faut que cette année encore le projet soit déposé à la Confédération et qu'il soit approuvé d'ici fin 2015. La commune a donc un projet d'assainissement routier sur toute la route de Chêne et la partie Village est prioritaire. Dans ce cadre, des mesures de sécurité et de salubrité seront bien évidemment prises.

### **6.15 154, route de Malagnou**

À l'attention de Mme Grandjean-Kyburz, M. Sapey demande si le bâtiment situé au 154, route de Malagnou a changé de direction. En effet, on observe des dizaines de voitures parquées dont certaines ont des plaques françaises, et on peut se demander quels sont les étudiants. Lorsqu'on parle de sécurité, il faudrait commencer par là, car c'est un nid de dévoyés. Il suffit de se rendre sur place pour s'en rendre compte.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'il s'agit-là d'une propriété privée. Lors d'un prochain rendez-vous prévu avec le DCTI, elle abordera le sujet. Elle souhaite saisir également la Police cantonale.

M. Sapey ajoute qu'il est facile de se glisser derrière le portail et de sortir la nuit. Ce quartier lui pose véritablement problème.

## **6.16 Travaux école de la Gradelle / Mairie**

Mme Tiercy, dans la même veine que certaines questions posées concernant la commission des Bâtiments et Infrastructures, aimerait savoir ce qu'il en est de l'école de la Gradelle. Le Conseil municipal a voté un crédit de rénovation. Où en est-on ?

M. Locher répond qu'un mandat a été donné au Bureau d'architecture lauréat du concours. Ce dernier est en train de prévoir la première phase d'études dans le cadre des travaux que le Conseil municipal a votés, phase qui, lorsqu'elle sera finalisée, sera présentée en commission.

Mme Tiercy pose la même question pour la mairie.

M. Locher répond que la réponse est aussi la même.

## **6.17 Envois aux conseillers municipaux**

M. Bauduccio a pu remarquer, que deux ou trois fois par mois, et pas plus tard qu'hier, les conseillers municipaux reçoivent une enveloppe de la mairie contenant par exemple un flyer. Ne serait-il pas possible de transmettre ces flyers sous forme pdf. par voie électronique ou qu'ils soient simplement déposés sur la table lors d'une séance du Conseil municipal ? Cela permettrait de faire des économies d'envoi de courrier.

## **6.18 Voitures garées dans le Vieux-Chêne**

Deuxièmement, M. Bauduccio observe que des voitures sont garées dans le Vieux-Chêne (en bas du « Goulet ») alors que la visibilité à cet endroit est cachée par des buissons, et ceci surtout aux heures de pointe. Or, c'est dangereux pour les véhicules qui arrivent de la route de Chêne ou qui sortent des ruelles adjacentes. M. Bauduccio demande s'il est possible de faire quelque chose avant qu'il n'y ait un accident.

M. Karr examinera la situation.

## **6.19 OGM**

M. Perrin signale qu'il a récemment entendu parler de la suspension du moratoire relatif aux OGM en Suisse. Cet objet sera mis en votation, ce qui signifie qu'à partir de 2016, il pourrait y avoir une libéralisation en la matière. M. Perrin pense qu'il serait intéressant qu'on aborde le sujet au sein de la commune puis en relation avec le canton. Les céréales qui sont vendues par les grands fournisseurs qui peuvent les récolter avec un rendement énorme sont stériles. Ceux qui ne pourront plus les récolter devront donc les acheter aux grandes organisations. C'est de l'escroquerie. M. Perrin aimerait bien que ce sujet soit traité en séance de commission et qu'il y ait une recherche en la matière au niveau communal.

M. Karr signale que cette question sera traitée en commission Mobilités-Nature-Environnement afin de déterminer quelle coordination pourrait avoir lieu avec d'autres communes. La commune possède bien une parcelle mais il ne pense pas qu'elle soit susceptible d'accueillir des OGM.

## 6.20 Mot de la fin

M. Perrin, en cette fin de séance, va essayer d'apporter un peu douceur, de réflexion et de civisme. Il a trouvé dans un livre récent rédigé par Alain Marti, avocat, homme de lettres (Éditions de l'Alliance française de Genève) « APPELEZ-MOI CITOYEN, une étude sur l'influence de Jean-Jacques Rousseau sur la République de Genève » un texte qui signale qu'en 1782 à Genève, les Genevois qui avaient pu prendre le pouvoir avaient décidé de faire remuer le canton pour que les citoyens qui avaient obtenu des libertés soient suspendus de leur position. Pour ceci, ils avaient établi ce qu'ils appelaient « l'Édit noir ». Pour voter cette pièce – il y avait auparavant quelque 1200 citoyens et bourgeois – en fait, le vote a été de 400 voix pour et 113 contre. Même les pasteurs ont voté en particulier contre cet « Édit noir ». Donc, tous les citoyens qui avaient le droit de vote, de porter des armes ont été déchus de leur pouvoir et qualité et une élite est revenue. M. Perrin lit ce qui suit, p. 239 : « La vertu civique et le dévouement à la patrie ont fait place à l'attrait de l'argent, au luxe et à la frivolité. Adieu les fêtes populaires, les exercices de tir, la fraternisation des citoyens ! L'austérité réformée a cédé le pas au relâchement des mœurs. Mais avec luxe ! Le régime autoritaire comporte la séduction de la richesse accompagné de la douceur du paternalisme ». Tout ceci a changé en 1790 par la révolution.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 39.*

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
M. SOBANEK

Le Président  
du Conseil municipal  
F. SPINELLI